

Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Le programme d'apprentissage en milieu de travail vise à soutenir les entreprises dans le développement des compétences des ressources humaines selon une formule qui a fait ses preuves: celle du **compagnonnage**.

Emploi-Québec apporte un soutien technique à ce mode structuré d'acquisition et de reconnaissance des compétences. Il permet à l'apprentie ou à l'apprenti de maîtriser son métier sous la supervision d'une personne expérimentée: le compagnon ou la compagne d'apprentissage qui transmet son savoir-faire. Les outils d'apprentissage et d'évaluation (carnet d'apprentissage, guide du compagnon, etc.) répondent aux besoins du marché du travail. À la fin de leur formation, les apprenties et apprentis reçoivent un certificat de qualification professionnelle émis par Emploi-Québec.

La formation structurée en milieu de travail présente de nombreux avantages:

Aux travailleuses et travailleurs, elle permet:	Aux employeurs, elle offre la possibilités:
<ul style="list-style-type: none">◆ De suivre une formation adaptée à leurs besoins;◆ D'acquérir des compétences tout en travaillant;◆ D'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences.	<ul style="list-style-type: none">◆ De former leur main-d'œuvre en fonction de leur culture d'entreprise;◆ De mettre à profit l'expérience des travailleuses et travailleurs les plus expérimentés;◆ D'assurer une relève compétente au sein de leur personnel;◆ D'améliorer la productivité de leur entreprise et de la rendre plus concurrentielle;◆ De bénéficier d'un crédit d'impôt du gouvernement pour financer une partie des dépenses.

L'employeur participant bénéficie d'un crédit d'impôt de 7 000\$ par année et par apprenti, voire davantage dans les régions ressources. De plus, les employeurs peuvent également comptabiliser les dépenses encourues au chapitre des dépenses éligibles en vertu de la loi du 1%.

Le comité sectoriel de main-d'œuvre offre quatre PAMT:*

- ⇒ Boucher/Bouchère de détail
- ⇒ Poissonnier/Poissonnière
- ⇒ Boulanger/Boulangère
- ⇒ Pâtissier/Pâtissière

L'apprentissage en milieu de travail vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec votre centre local d'emploi (CLE) ou consulter le lien suivant:

<http://emploiuebec.net/francais/individus/qualification/apprentissage/liste/index.htm>

*Ces programmes d'apprentissage en milieu de travail ont été créés par Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en concertation avec le CSMO du commerce de l'alimentation.